

LE VENDREDI VINGT-NEUF JANVIER DEUX MIL VINGT ET UN, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SËITÉ, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

PROCURATIONS :

M. Thierry DUBOIS donne procuration à Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

M. Romuald SËITÉ donne procuration à M. Philippe BEUGNON suite à son départ à 18h24 de la séance de conseil

date de convocation : 29/01/2021

nombre de conseillers :

date d'affichage : 22/01/2021

en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour 2 sujets :

Convention de fonctionnement bac Vétheuil/Moisson

Convention CIG mise à disposition d'un technicien informatique

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande

1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (PNR) POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES MENUISERIES DANS LE BATIMENT DU FUTUR CABINET MEDICAL

Dans le cadre de la création du futur cabinet médical dans l'ancien logement de l'instituteur, la commune souhaite continuer sa démarche d'économie d'énergie en procédant au changement des menuiseries (fenêtres et portes).

Le montant des travaux s'élève à 40 757 € HT soit 48 908.40 € TTC.

L'aide du PNR s'élève à 40 % du montant hors taxe des travaux avec un plafond fixé à 30 000 € HT.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'aide financière du Parc Naturel Régional du Vexin Français afin de l'aider dans ce projet, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (PNR) POUR LA CREATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) PATRIMONIAL SUR LA COMMUNE DE VETHEUIL

Le PLU actuel de la commune de Vétheuil date de 2004, depuis, plusieurs modifications mineures lui ont été apportées. Mais à présent le PLU n'est plus conforme au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) qui intègre de nouvelles zones dites blanches (zones d'urbanisation) ainsi que des zones N (non constructible).

Le PLU patrimonial permettra d'identifier du patrimoine bâti et naturel et proposera des fiches descriptives liées au caractère particulier du patrimoine de certains secteurs.

Le PLU doit être révisé en collaboration avec le PNR afin de respecter aussi les objectifs de la Charte et de produire un document d'urbanisme en compatibilité avec les documents supra communaux.

La commune demeure le maître d'ouvrage de ce projet.

Une aide financière à hauteur de 70 % du montant HT des dépenses plafonné à 30 000 € HT serait apporté à la commune par le PNR.

Des estimations montrent un coût s'échelonnant entre 27 000 € et 50 000 €. Suivant le cahier des charges qui sera établi avec le PNR, des devis précis seront demandés à plusieurs bureaux d'études.

Madame le Maire propose, si cela est possible, que soient intégrées au futur PLU patrimonial les données numériques très précises récoltées par le procédé Lidar (technologie de télédétection laser

employée pour repérer les zones de ruissellement, différences d'altimétries, pollutions, etc...) alors qu'une opération de ce type vient d'être menée par le SMSO.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter à l'unanimité une aide financière du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour la révision du PLU en PLU patrimonial, dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

3 DEMANDE DE DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION POUR LE PLU PATRIMONIAL

Dans le cadre de la révision du PLU et création d'un PLU patrimonial, le conseil municipal sollicite à l'unanimité la dotation globale de décentralisation.

M. Romuald Sèité devant partir à 18h24, il donne procuration à M. Philippe Beugnon.

4 DEMANDES DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA CREATION D'UN CABINET MEDICAL

La commune souhaite poursuivre son projet de création d'un cabinet médical et présente à nouveau sa demande et son dossier.

Une DSIL en 2019 et 2020 ne lui avait pas été attribuée. Mais devant la crise sanitaire et la demande en évolution constante des administrés et des communes avoisinantes, le conseil municipal décide de réitérer sa demande :

Les médecins du cabinet médical situé 14 Grande Rue à Vétheuil ont décidé pour des raisons professionnelles et juridiques de quitter Vétheuil pour s'installer dans une commune des Yvelines. Vétheuil est un village très vivant avec tous commerces, écoles, crèche, Marpa, foyer rural avec plus de 300 inscrits.

La patientèle nombreuse et parfois âgée est particulièrement inquiète de ce départ alors que le seul cabinet restant ne peut accueillir l'ensemble des patients et que les transports collectifs ne permettent pas de fréquenter des cabinets médicaux ou centres de santé dans le Val d'Oise.

C'est pourquoi les conseillers municipaux souhaitent vivement réagir en créant un nouveau cabinet médical dans l'ancien logement de l'instituteur rue de l'Eglise à Vétheuil qui comprendra :

- 2 cabinets médicaux
- 1 logement pour un médecin
- places de stationnement
- accès PMR

D'ores et déjà une assistance a été apportée à la commune par l'architecte du Parc Naturel Régional du Vexin Français en matière de conseil d'aménagement et un architecte a été recruté pour conduire les travaux de création et restructuration des locaux dans le respect des normes d'accessibilité et d'économie d'énergie.

Une clôture viendra séparer la cour de l'école maternelle.

La surface du bâtiment est d'environ 140 m² à laquelle il faut ajouter l'espace à aménager de la cour.

Le montant des travaux s'élève à 326 458.71 € HT (Menuiseries, sols, isolation, électricité, plomberie, chauffage, peinture, aménagement de la cour etc..) et 28 350 € HT pour la maîtrise d'œuvre, ce qui représente un total de 354 808.71 € HT soit 425 770.45 € TTC.

Le conseil régional d'Ile-de-France a attribué à la commune pour ce projet une subvention de 75 000€ et le conseil départemental du Val d'Oise la somme de 108 159 €.

La carte de l'Agence Régionale de Santé qui fait état du nombre de médecins installés sur différents secteurs d'Ile-de-France indique que la commune de Vétheuil se situe en zone prioritaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une DSIL et une DETR 2021 pour les travaux de création et restructuration en cabinet médical de l'ancien logement de l'instituteur 20 rue de l'Eglise 95510 Vétheuil dont le montant total de travaux s'élève à 354 808.71 € HT, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier. Le conseil municipal souhaiterait que ces travaux puissent démarrer au plus tard en septembre 2021.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

5 DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 ET DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE PUBLIC HISTORIQUE ET CULTUREL CLASSE

L'église Notre-Dame de Vétheuil classée Monument Historique depuis souffre de plusieurs désordres pour lesquels un devis a été établi par le bureau Arch-R, représenté par M. Ricardo Giordano 21 boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES pour un montant de 233 505 € HT soit 280 206 € correspondant à une 1^{ère} tranche de travaux et permettant de mettre hors d'eau le monument.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une DSIL et une DETR 2021 dans le cadre de l'entretien de son patrimoine historique, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

6 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Par courrier en date du 28 novembre 2020 la préfecture demandait à la CCVVS de se prononcer sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage dans le Val d'Oise (SDAHGDV). Cependant le manque de renseignements sur la méthode adoptée pour la réalisation du rapport qui n'a pas associé les communes à cette réflexion, la situation géographique, sont les raisons pour lesquelles ce projet tel qu'il est présenté n'est pas satisfaisant pour la CCVVS ainsi que pour les représentants des gens du voyage.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avis défavorable de la CCVVS sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

7 TARIFS CIMETIERE

Dans le cadre de la loi de finance 2021, certaines taxes funéraires sont désormais supprimées dont la taxe d'inhumation qui était en vigueur sur la commune, la délibération reprend uniquement les taxes encore en vigueur telles que votées en séance du 18 septembre 2020.

Concession cinquantenaire	800 €	Tête-bêche +50% soit 400 €
Concession trentenaire	320 €	+50% soit 160 €
Concession trentenaire extérieur	1000 €	+50% soit 500 €
Caveau provisoire (à compter du 16 ^{ème} jour)	5 €/ jour	
Cavurne 15 ans	525 €	
Exhumation	50 €	
Dispersion de cendres	50 €	
Amende forfaitaire (pour non entretien de la concession végétation)	200 €	

Le conseil approuve à l'unanimité ces tarifs.

8 CONVENTION TELETRANSMISSION DES ACTES CCAS ET CAISSE DES ECOLES

La commune a signé en 2019 une convention avec les services de la préfecture afin de transmettre les actes dématérialisés de la commune.

Il est proposé de fonctionner avec le même procédé pour les actes du Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

9 CREATION COMMISSION MUNICIPALE ENVIRONNEMENT

Se présentent comme membres de la commission environnement :

Mme Dominique Herpin-Poulenat

Mme Flore Gambier

M. Thierry Dubois

M. Laurent Dugas

M. David Le Glanic

Cette commission participera également aux réflexions liées à l'urbanisme et sera en lien avec les autres commissions municipales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et précise que des comptes rendus des réunions devront être transmis aux conseillers.

10 CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DU BAC PIETONNIER ENTRE LES COMMUNES DE MOISSON ET VETHEUIL ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES PORTES DE L'ILE-DE-FRANCE ET VEXIN VAL DE SEINE

Une convention de fonctionnement et de financement du bac piétonnier entre les communes de Vétheuil et Moisson ainsi que les communautés de communes des Portes d'Ile-de-France et celle de Vexin Val de Seine est mise en place.

La commune de Vétheuil sera coordinatrice de l'activité et fera l'avance des frais.

Le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) est satisfait du bilan du bac 2020 compte tenu de la crise sanitaire, un total de 800 000 passagers a été relevé sur l'ensemble des quatre bacs en fonctionnement entre les Yvelines et le Val d'Oise depuis leur création.

Un pilote avec le permis de plaisance et un matelot seront recrutés cette année, l'un des deux devra être également titulaire de l'Attestation de Sécurité Passagers (ASP). Des annonces seront diffusées pour le recrutement.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention avec les différents partenaires pour une durée de 3 ans.

11 CONVENTION CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE

Le CIG propose de reconduire la convention de mise à disposition d'un technicien informatique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

12 Questions diverses :

12.1 COMPETENCE GEMAPI

La compétence GEMAPI a été transférée par la CCVVS au SMSO qui prendra en charge l'entretien des rus, la CCVVS devrait adhérer au SMSO pour la partie ruissellement des eaux.

12.2 TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Le TAD s'arrête à nouveau Place Saint-Maclou pour le trajet aller (Vétheuil-Mantes-la-Jolie), pas d'information précise pour l'arrêt du lieu de retour au départ de Mantes.

12.3 ELAGAGE OBLIGATOIRE

Des courriers seront adressés aux propriétaires dont les arbres ne sont pas élagués, leur responsabilité étant engagée en cas d'accident. Il est notamment signalé la présence d'ailantes sur des parcelles privées, route de la Roche Guyon ainsi que des saules en mauvais état sanitaire sur le chemin bordant le ruisseau à proximité du captage d'eau.

12.4 NIDS DE POULES CHEMIN DES NOUES

Les nids de poules Chemin des Noues seront signalés à la CCVVS, s'agissant d'une voie d'intérêt communautaire.

12.5 PRIX DE REVIENT DU REPAS DE CANTINE

Un calcul a été effectué pour évaluer le coût d'un repas de cantine compte tenu des charges et recettes, ce qui le porte à 4.80 €.

Son prix de vente actuel est de 4.20 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2021

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.

Madame le Maire lève la séance à 19h45.